

Via Mosana 2

Addendum février 2022

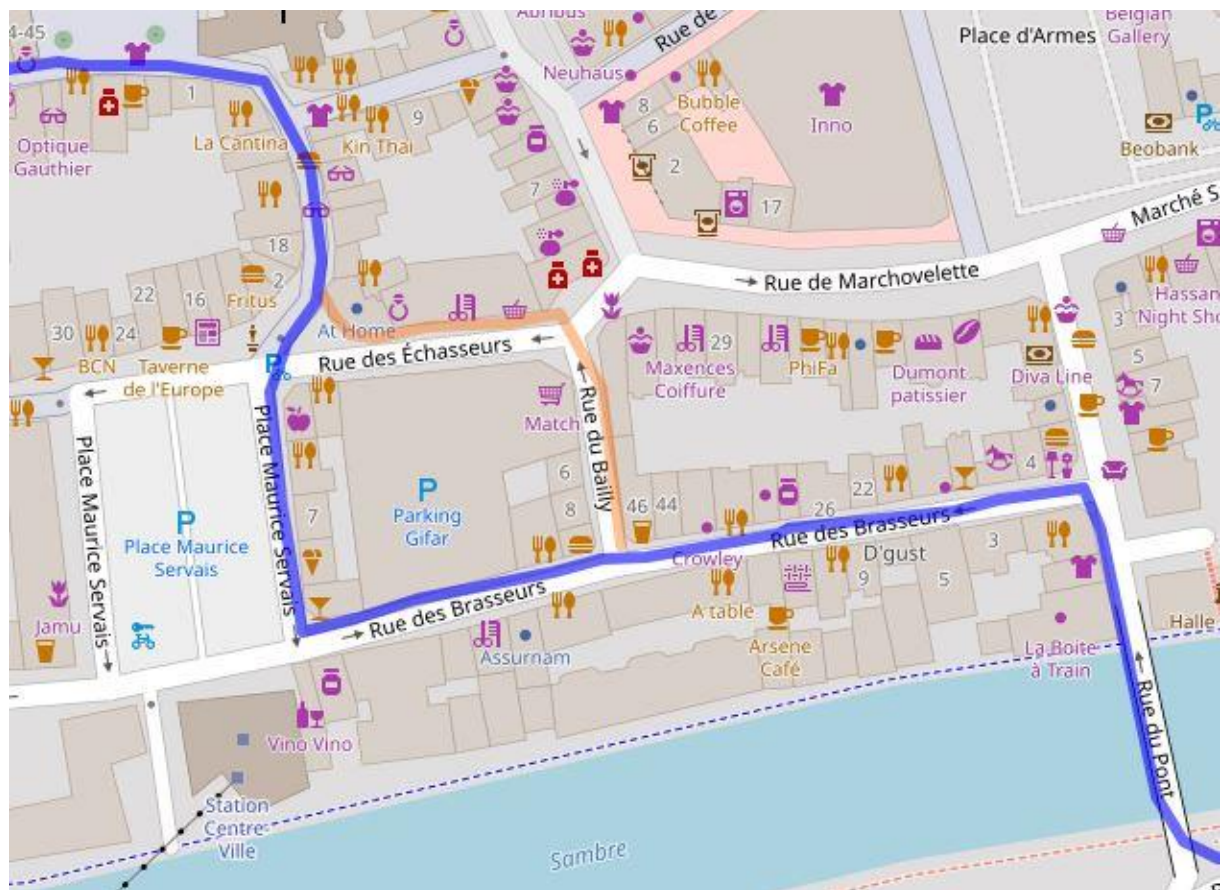
1. Namur, place Maurice Servais (page 14, km 1)

Des travaux de réaménagement de la place sont en cours jusque mai-juin. Il n'est plus possible de passer par cette place.

En page 14, remplacer « *Au bout de la rue, faire un droite-gauche pour accéder à la place Maurice Servais* » par « **Au bout de la rue de la Halle, prendre à gauche la rue des Échasseurs puis directement à droite la rue du Bailly...** ».

Distance supplémentaire : néant

Déviation en orange sur le plan :



2. Chemin de halage à Hun (page 18, km 15)

Des travaux d'aménagement du RAVeL (chemin de halage) ont été entamés entre Hun et Anhée, rendant difficile voire interdit de longer la Meuse par la rive gauche. Une déviation « RAVeL » est mise en place. Remplacer le premier paragraphe de la page 18 par ce qui suit :

« À l'écluse de Hun, traverser la Meuse puis tourner à droite pour emprunter la rive opposée sur environ 2,5 km en longeant la N947 (avenue Doyen Roger Woine). Après l'île d'Yvoir, monter sur le pont et retraverser la Meuse. Descendre du pont sur la gauche, traverser la route passant sous le pont et rejoindre le chemin de halage en bord de Meuse. Continuer sur la droite. »

Distance supplémentaire : environ 500 m.

3. Chemin de halage à Houx (page 18 et 19, km 22)

Des travaux d'aménagement du RAVeL (chemin de halage) ont été entamés entre Houx et Bouvignes, rendant difficile voire interdit de longer la Meuse par la rive gauche. Une déviation « RAVeL » est mise en place MAIS est très dangereuse (route N96 à grande circulation sans accotement).

Remplacer tout en page 18 après « l'abbaye de Maredsous » jusqu'à la fin de la page 19, comme suit :

« Au point 10, emprunter le pont ferroviaire pour traverser la Meuse, traverser la N92 pour reprendre le bord de Meuse vers la gauche. Passer l'écluse de Houx, 200 m plus loin quitter le bord de route et prendre le sentier qui longe la Meuse. Au bout du sentier, longer le cimetière puis rejoindre la N92 et tourner à droite pour rejoindre l'itinéraire normal à l'écluse de Leffe (point 12). »

Distance supplémentaire : environ 500 m.